



Refuser une donation de son vivant

Par **ghislain**, le **02/01/2008** à **08:46**

Peut t'on revenir sur ue decision prise lors d'une donation de son vivant. J'ai une de mes tantes qui m'a légué une partie de son appartement, il y a 2 ans et je voudrai savoir si c'était possible de refuser maintenant sa succesion que j'ai accepter dans un premier temps